Nations Unies S/2019/884

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 novembre 2019
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 22 de la résolution 2461 (2019) et du paragraphe 33 de la résolution 2472 (2019) du Conseil de sécurité, le présent rapport rend compte de l'application de ces résolutions et notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et de celui du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Il porte sur les principaux faits survenus en Somalie entre le 5 août et le 4 novembre 2019 et sur les mesures prises concernant le Bureau au cours de la période allant du 1er mai au 31 octobre 2019.

II. Situation politique et économique et conditions de sécurité

A. Évolution de la situation politique

2. Les 1er et 2 octobre à Mogadiscio, le Gouvernement fédéral somalien a accueilli le Forum de partenariat sur la Somalie, qu'ont présidé le Premier Ministre, Hassan Ali Khaire, et le Vice-Premier Ministre, Mahdi Mohamed Guled, et auquel ont participé les présidents du Hirchébéli, de l'État du Sud-Ouest et de Galmudug, le Gouverneur de la région du Banaadir et des représentants de 42 pays et organisations internationales. Dans le communiqué adopté à l'issue du Forum, les partenaires internationaux ont salué les réalisations de la Somalie et les progrès importants que le pays avait accomplis dans la mise en œuvre des réformes, tout en notant qu'une coopération politique renforcée entre le Gouvernement fédéral et certains États membres de la fédération aurait permis d'avancer plus rapidement. Les dirigeants somaliens ont convenu que la coopération politique était essentielle à la poursuite des progrès et qu'elle exigeait un engagement personnel fort de la part de tous les responsables aux niveaux de l'État fédéral et des différents États fédérés. Les participants ont approuvé un cadre de responsabilité mutuelle définissant des engagements prioritaires précis que doivent honorer le Gouvernement fédéral et ses partenaires jusqu'en décembre 2020 en ce qui concerne une politique inclusive, la sécurité et la justice, le redressement économique et le développement social. Ils se sont ainsi de nouveau engagés à tenir des élections à la fin de 2020 ou au début de 2021, à adopter le projet de loi électorale d'ici à décembre 2019 et à achever le processus de révision constitutionnelle au plus tard en juin 2020.

3. Si le Gouvernement fédéral a maintenu des relations de coopération avec l'Administration provisoire du Hirchébéli, l'État du Sud-Ouest, l'Administration

provisoire de Galmudug et l'Administration régionale du Banaadir, le rétablissement des relations politiques avec les dirigeants du Djoubaland et du Puntland, absents du Forum de partenariat sur la Somalie, n'a guère progressé. Faute d'instance fonctionnelle où les responsables du pouvoir central et ceux des États membres de la fédération puissent dialoguer et prendre des décisions, les démarches concernant les priorités nationales ont continué de piétiner.

4. Le 21 septembre, le Président, Mohamed Abdullahi Mohamed « Farmajo », a promulgué la loi portant création de la commission de lutte contre la corruption, étape décisive du plan d'action du Gouvernement fédéral pour une politique inclusive. Le 9 octobre, M. Farmajo a ouvert la sixième session du Parlement fédéral, qui a repris ses travaux après une pause de deux mois. Auparavant, le 1er octobre, les Présidents de la Chambre du peuple et de la Chambre haute étaient convenus d'améliorer la coopération entre les deux organes. Entre-temps, des personnalités de l'opposition à Mogadiscio et dans d'autres régions du pays, y compris d'anciens présidents, se sont dites préoccupées par le manque de préparation en vue des prochaines élections. Elles ont affirmé que la situation les empêchait d'organiser efficacement leur parti et dénoncé la réticence supposée du Gouvernement fédéral à laisser une marge de manœuvre aux partis d'opposition.

5. La commission indépendante du Djoubaland chargée des élections et du découpage électoral a organisé l'élection à la présidence de l'État, à Kismayo, le 22 août. À l'issue d'un scrutin controversé, Ahmed Mohamed Islam « Madobe » a été réélu, recueillant 56 des 74 suffrages exprimés. Dans le même temps, Abdirashid Mohamed Hidig et Abdinasir Seraar, candidats de l'opposition, se sont déclarés présidents à la suite de processus parallèles les 22 et 23 août. Le Gouvernement fédéral a rejeté la réélection de M. Madobe et demandé qu'une nouvelle élection ait lieu, tandis que les administrations du Puntland et de Galmudug, de nombreux partis politiques d'opposition et le Gouvernement kényan ont reconnu la victoire du candidat. Le 29 août, le Gouvernement fédéral a interdit les vols internationaux directs à destination de Kismayo et, le 22 septembre, a ordonné que tous les vols à destination de la ville soient soumis à autorisation devant être obtenue 24 heures à l'avance. Le 12 octobre, à Kismayo, M. Madobe a été investi Président du Djoubaland lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté, entre autres, d'anciens présidents de l'État fédéral et des États membres de la fédération, des chefs coutumiers, le Président du Puntland, Said Abdullahi Mohamed Deni, et une délégation parlementaire kenyane. Le lendemain, les deux « présidents » de l'opposition ont également tenu une cérémonie d'investiture conjointe à Kismayo. Malgré les efforts déployés par mon représentant spécial pour la Somalie, James Swan, et d'autres partenaires internationaux pour inviter les parties au compromis, le dialogue entre le Gouvernement fédéral et M. Madobe n'avait pas encore repris à la fin de la période considérée.

6. À Dhuusamarreeb (Galmudug), le 5 septembre, à la suite de négociations entre le Gouvernement fédéral et Ahl al-Sunna wal-Jama'a (ASWJ), M. Khaire a lancé une conférence de réconciliation qui a rassemblé plus de 720 délégués représentant 11 clans venus de tout l'État de Galmudug. Achevée le 16 septembre, la conférence a débouché sur un consensus concernant les modalités de mise en place d'une administration inclusive. Le 8 octobre, le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation a annoncé la création d'un comité technique de 13 membres chargé d'appliquer les procédures liées à la sélection des membres de l'assemblée. Toutefois, le 22 octobre, le Premier Ministre de Galmudug, Mohamed Ali Hassan, a nommé un comité distinct de 11 membres, invoquant une violation présumée par le Gouvernement fédéral d'accords antérieurs.

7. Du 7 au 14 septembre, M. Khaire et le Président de l'État du Sud-Ouest, Abdiaziz Hassan Mohamed « Laftagaren », se sont rendus à Baidoa (région de Bay), à Xuddur (région du Bakool) et à Marka (région du Bas-Chébéli) pour engager des échanges avec les administrations et les populations locales concernant la sécurité, les problèmes socioéconomiques et la collaboration entre le Gouvernement fédéral et les autorités des États membres de la fédération, afin de favoriser la réconciliation et le dialogue. Les 5 et 6 octobre, à Baidoa, le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation a facilité la tenue d'une conférence de réconciliation sociale à l'échelle de l'État qui a réuni des chefs traditionnels de diverses communautés.

8. Le 17 août, M. Deni a nommé neuf membres (dont deux femmes) à la Commission électorale transitoire, conformément à la Constitution de l'État, en vue de procéder aux élections locales au niveau des districts. Du 15 au 17 septembre, le Forum d'investissement du Puntland a rassemblé des centaines de participants (représentants d'entreprises locales et étrangères, membres du Gouvernement fédéral, diplomates, intellectuels). Des investissements de plus de 300 millions de dollars ont été annoncés. Les participants ont souligné qu'il fallait qu'une loi encadre les investissements au Puntland pour que les investissements internationaux soient facilités et protégés.

9. Dans le « Somaliland », après l'échec d'une motion visant à modifier la loi électorale et à porter de sept à neuf le nombre de membres de la Commission électorale nationale du Somaliland, le Président, Muse Bihi Abdi, a convaincu les partis d'opposition de procéder aux élections parlementaires avec une commission de sept membres. Le 6 octobre, à l'issue de négociations avec les chefs de clan, M. Abdi a gracié tous les miliciens du colonel Saciid Cawil Caare qui avaient déserté l'armée du « Somaliland » en mai 2018.

10. À Mogadiscio le 29 août, Omar Mohamud Mohamed « Filish » a été investi Gouverneur de l'Administration régionale du Banaadir et maire de Mogadiscio, après sa nomination par M. Farmajo le 22 août.

11. La Cour internationale de Justice a reporté l'audience qui devait se tenir le 9 septembre sur le différend frontalier maritime qui oppose le Kenya et la Somalie, d'abord au 4 novembre 2019, puis au 8 juin 2020, en réponse aux demandes faites par le Gouvernement kényan.

B. Évolution des conditions de sécurité

12. La situation en matière de sécurité est restée instable pendant la période considérée. Au total, 109 cas de conflit armé et 132 actes de terrorisme ont été enregistrés en août et septembre, contre respectivement 142 et 132 au cours de la même période en 2018. Les Chabab sont restés la principale source de violence, prenant pour cibles de leurs attaques les locaux et le personnel de l'administration publique, les forces de sécurité, les partenaires internationaux et des lieux publics, comme des hôtels et des restaurants.

13. L'intensification des frappes aériennes menées contre des cibles des Chabab en 2019, en particulier dans le Bas-Chébéli et le Bas-Djouba, a entraîné la dispersion d'éléments des Chabab des zones plus reculées vers les centres urbains.

14. Les offensives menées par les forces somaliennes dans le Bas-Chébéli leur ont permis de reprendre des villes précédemment détenues par les Chabab. Toutefois, ces derniers se sont déplacés vers d'autres lieux tout en restant largement capables d'attaquer les zones cédées. Bien que Mogadiscio demeure la principale cible de ses opérations, le groupe est resté actif dans les régions du Bas-Chébéli et du Moyen-

Chébéli. Le 30 septembre, à Mogadiscio, une patrouille de la mission de formation de l'Union européenne en Somalie a été la cible d'un attentat-suicide à la voiture piégée, qui aurait fait des victimes civiles selon des informations non confirmées. Dans le Moyen-Chébéli, plusieurs soldats burundais de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ont péri dans des affrontements avec les Chabab le 4 septembre, tandis que les attaques menées par le groupe les 8 septembre et 14 octobre ont entraîné la mort de deux vice-gouverneurs.

15. Dans le Bas-Chébéli, les Chabab ont eu recours à la tactique de harcèlement et à des engins explosifs improvisés et ont également conduit des attaques soutenues à plus grande échelle contre des sites de l'Armée nationale somalienne et de l'AMISOM. Le 14 août, ils ont mené une attaque terrestre de grande envergure qui a duré plusieurs heures à la base opérationnelle avancée d'Aw Dheegle, à l'aide de mortiers et de deux véhicules piégés. Les forces somaliennes et celles de l'AMISOM ont subi de lourdes pertes mais ont maintenu leurs positions et repoussé les combattants des Chabab. Le 22 septembre, les Chabab ont occupé le poste d'opération de Ceel Saliini pendant deux heures après un assaut élaboré, faisant plusieurs victimes et causant des dégâts matériels. Plusieurs personnes auraient également été prises en otage. Le BANUS est intervenu rapidement pour évacuer les victimes. Le 30 septembre, le groupe a lancé une attaque complexe qui a échoué contre le camp d'entraînement de Baledogle. Aucune victime n'a été signalée.

16. Entre le 1[er] mai et le 12 octobre, dans l'ensemble du pays, 99 attaques ont été perpétrées au moyen d'engins explosifs improvisés contre l'Armée nationale somalienne, contre 83 pour la même période en 2018. Ces attaques ont fait 66 morts et 110 blessés. Au cours de la même période, l'AMISOM a été la cible de 73 attaques à l'engin explosif improvisé, qui ont fait 21 morts et 34 blessés.

17. Les opérations électorales dans le Djoubaland se sont déroulées sans problème majeur sur le plan de la sécurité, même si la situation est restée tendue. Aucun problème de sécurité majeur n'a été signalé pendant le processus de réconciliation de Galmudug, ce qui s'explique par les dispositions de sécurité prises conjointement par le Gouvernement fédéral et l'ASWJ et appuyées par l'AMISOM.

18. Les tensions entre le Puntland et le « Somaliland » se sont maintenues dans les régions frontalières contestées du Sool et du Sanaag, où plusieurs affrontements entre groupes armés des deux camps ont eu lieu. Le 22 août, le dernier bataillon du clan des Warsangali dirigé par le colonel Yasin Osman Salah « Gurey » de l'armée du « Somaliland » a fait défection au Puntland, affirmant avoir été marginalisé par l'administration du « Somaliland ». Le 14 octobre, environ 150 soldats du « Somaliland » appartenant également au clan des Warsangeli, dirigés par le lieutenant-colonel Mustafa Said Toor, auraient fait défection au Puntland. Il s'agit là de la troisième grande défection de ce type en 2019. À Ceel Afweyn (région du Sanaag), les violences entre les fractions Habar Younès et Habar Jeclo des Isaaq ont repris le 18 septembre, faisant des victimes.

19. Le 13 octobre, neuf obus de mortier ont été tirés sur la zone de l'aéroport international Aden Abdulle, dans laquelle se trouvent les complexes des Nations Unies et de l'AMISOM. Six obus ont atterri dans le complexe des Nations Unies, faisant huit blessés, dont un fonctionnaire des Nations Unies et trois membres du personnel de l'AMISOM. L'attaque a été revendiquée par les Chabab.

20. Aucun problème de sécurité attribué à des éléments fidèles à l'État islamique d'Iraq et du Levant n'a été enregistré au cours de la période considérée, signe que le recul de leurs activités se poursuit cette année.

C. Évolution de la situation économique

21. La Somalie restait en bonne voie pour atteindre le point de décision lui permettant de bénéficier d'un allégement de sa dette dans le cadre de l'initiative de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) en faveur des pays pauvres très endettés. À Addis-Abeba en septembre, les autorités somaliennes et le FMI ont procédé au premier examen du quatrième programme de référence du FMI, qui couvre la période allant de mai 2019 à juillet 2020 et porte sur la mobilisation des recettes intérieures, la gestion des finances publiques, la stabilité du secteur financier et le respect du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il a été constaté lors de cet examen que tous les points de repère structurels avaient été atteints.

22. À Washington le 18 octobre, lors des réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI, les créanciers de la Somalie se sont montrés optimistes quant à la possibilité de régulariser les arriérés avant les réunions du printemps de 2020. M. Khaire a souligné combien le retour des institutions financières internationales dans le pays importait pour y renforcer la cohésion politique et sociale.

23. Le 27 octobre, M. Farmajo a promulgué la loi sur la gestion des recettes – étape constituant un des points de repère du programme de référence du FMI – et ainsi doté le pays d'un levier essentiel pour mobiliser des recettes intérieures.

III. Appui à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État

A. Établissement d'un État fédéral opérationnel

1. Renforcement du fédéralisme

24. À la suite de l'examen du quatrième programme de référence du FMI, les ministres des finances du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération se sont réunis à Addis-Abeba le 14 septembre pour discuter de l'allégement de la dette de la Somalie lors d'un atelier organisé par le FMI, la Banque mondiale et l'Union européenne. Les ministres ont exprimé leur volonté collective d'améliorer la coopération en matière de réforme du système de gestion financière et de fédéralisme budgétaire. Par ailleurs, le 17 septembre, le Ministre fédéral des finances a annoncé le déblocage de 6 millions de dollars pour les États membres de la fédération et l'Administration régionale du Banaadir.

2. Processus de révision constitutionnelle

25. Du 15 au 17 septembre, le Ministère des affaires constitutionnelles, la Commission de contrôle parlementaire et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution se sont réunis afin d'étudier la marche à suivre pour faire avancer le processus de révision constitutionnelle. Ils sont parvenus à un large consensus sur un calendrier et un ensemble de critères à appliquer conjointement, y compris des consultations dans les États membres de la fédération, en vue d'achever la révision d'ici à juin 2020. Ils ont appelé les dirigeants du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération à trouver un accord opérant sur les éléments de la Constitution qui supposent un dialogue politique, en soulignant la nécessité d'un consensus et d'un compromis. Lors du Forum de partenariat sur la Somalie, le Gouvernement fédéral s'est engagé, dans le contexte du cadre de responsabilité mutuelle, à tenir un dialogue effectif sur les questions constitutionnelles en suspens avec les principales parties prenantes, notamment les dirigeants des États membres de la fédération.

3. Prévention et règlement des conflits

26. Avant les élections dans le Djoubaland, en collaboration avec d'autres partenaires internationaux, mon représentant spécial a dialogué avec M. Madobe la commission indépendante du Djoubaland chargée des élections et du découpage électoral, d'autres candidats à la présidence ainsi que les dirigeants du Gouvernement fédéral pour exhorter les différentes parties à faire les concessions nécessaires pour s'entendre sur des opérations électorales uniques et inclusives et éviter tout recours à la violence. Mon représentant spécial a poursuivi ses efforts d'ouverture auprès des différentes parties et encouragé le dialogue afin de sortir de l'impasse politique née des élections.

27. À Galmudug, le Premier ministre a servi de médiateur entre deux groupes en conflit de la communauté des Dir à Haraale et Huurshe dans le cadre de ses efforts pour faciliter la réconciliation et les opérations électorales dans l'État. Le 4 septembre, les chefs traditionnels des deux camps se sont accordés sur différents principes en vue de jeter les bases d'une paix durable et ont formé un comité mixte pour la paix chargé de faciliter la mise en œuvre de l'accord. Dans la région du Hiraan, aucun épisode de violence n'est venu rompre le cessez-le-feu conclu le 17 juillet par les chefs traditionnels des Hawadle et des Habar Gidir résidant dans le district de Mataban.

4. Appui aux élections au suffrage universel

28. La commission parlementaire ad hoc chargée d'examiner le projet de loi électorale a tenu des consultations avec les parties prenantes dans tous les États membres de la fédération et dans la région du Banaadir, et devrait soumettre ses recommandations au Parlement à la mi-novembre. Les dirigeants du Puntland ont indiqué qu'ils prendraient position par écrit sur le projet de loi. À Mogadiscio, la Commission électorale nationale indépendante et le Groupe intégré d'appui électoral de la MANUSOM et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont formulé des recommandations à l'intention de la commission ad hoc en vue de modifier le projet de loi électorale et de revoir le calendrier pour permettre à la Commission électorale nationale indépendante d'organiser les élections de la manière la plus efficace et la plus économique possible. Le projet de modification de la loi sur les partis politiques, présenté par le Conseil des ministres au Parlement en mai, est toujours entre les mains du Président de la Chambre du peuple et n'a pas encore été déposé pour examen en première lecture.

29. Le 18 septembre, le Ministre de la sécurité intérieure a nommé une équipe spéciale chargée de la sécurité électorale où 16 entités sont représentées – dont les forces de sécurité fédérales et régionales, le Ministère de la sécurité intérieure, l'AMISOM, la Commission électorale nationale indépendante et l'Organisation des Nations Unies – et qui sera dirigée par Directeur général de la Police somalienne. L'AMISOM, la MANUSOM et le PNUD et le BANUS ont élaboré un projet commun de note de cadrage concernant la sécurité de l'inscription des électeurs et l'ont présenté à l'équipe spéciale pour examen. Le 10 octobre, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé deux projets d'un montant de 2,5 millions de dollars chacun pour appuyer les centres d'opérations conjoints de l'équipe spéciale et un mécanisme de règlement des différends électoraux.

30. Le conseil de la Commission électorale nationale indépendante a provisoirement approuvé la liste révisée de sites potentiels d'inscription des électeurs pour la région du Banaadir, l'État du Sud-Ouest, le Hirchébéli et Galmudug, liste qui doit être soumise à l'équipe spéciale chargée de la sécurité électorale pour examen préalable. Le repérage de sites potentiels d'inscription des électeurs dans le Puntland et le

Djoubaland est suspendu en raison des différends politiques qui opposent ces deux États membres de la fédération au Gouvernement fédéral.

B. Questions transversales

1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

31. Les efforts soutenus déployés par les dirigeantes et militantes somaliennes ont contribué à accroître la représentation féminine à l'assemblée de l'État du Djoubaland à l'issue du scrutin du mois d'août, le nombre de sièges remportées par des femmes passant de trois (4 %) à huit (11 %) sur 74.

32. Le 14 août, mon Représentant spécial a organisé une rencontre avec des dirigeantes de la société civile à Mogadiscio pour discuter des moyens de permettre la participation effective des femmes aux élections nationales. Le 13 septembre, lors d'une réunion organisée à Baidoa par le Ministère des femmes et des droits de l'homme, M. Khaire s'est engagé à faire participer les femmes aux processus politiques et électoraux, notamment grâce à un système de quotas spéciaux, à promouvoir et protéger les droits des femmes et à faire entrer 250 femmes dans la fonction publique. Le 8 octobre, mon Représentant spécial s'est réuni avec des femmes chefs d'entreprise pour examiner leur rôle vital dans l'économie nationale.

33. Du 20 au 22 août, l'Union nationale des journalistes somaliens et la Fédération des syndicats somaliens, en collaboration avec le Ministère des femmes et des droits de l'homme et avec le concours de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), ont tenu la première conférence sur la promotion d'un journalisme soucieux de l'égalité des sexes, qui a débouché sur la formulation de grandes recommandations à l'intention des médias en vue des élections nationales. Le 4 septembre, le Ministère, avec l'appui de la MANUSOM, a organisé une conférence à l'intention des femmes, des étudiants et des représentantes et représentants de la société civile des États membres de la fédération et du « Somaliland » pour réfléchir aux moyens d'améliorer les perspectives d'emploi des femmes dans le secteur maritime. Par ailleurs, en septembre, en collaboration avec ONU-Femmes, le Ministère a lancé l'élaboration d'un plan d'action national visant à assurer la mise en œuvre globale et cohérente en Somalie de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

34. Le 23 octobre, la Vice-Secrétaire générale s'est rendue à Mogadiscio dans le cadre d'une mission de solidarité conjointe ONU-Union africaine sur les femmes, la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique. Elle s'est entretenue avec le Premier Ministre et des membres de l'équipe gouvernementale, des figures féminines de la société civile et des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies pour examiner les moyens de favoriser l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes.

2. Autonomisation des jeunes

35. Le 12 août, la Journée internationale de la jeunesse a été marquée dans toute la Somalie par des célébrations organisées à Baidoa, Beledweyne, Dhuusamarreeb, Garoowe, Kismayo, Mogadiscio et Hargeysa. Ont notamment eu lieu des salons de l'emploi et des activités dirigées par des jeunes, telles que des opérations de nettoyage collectif dans les camps de déplacés aux environs de Mogadiscio, une campagne de dons de sang à Hargeysa et une opération de plantation d'arbres à Garoowe. Le même jour, le Conseil consultatif de la jeunesse de l'Organisation des Nations Unies en Somalie, dont la représentation géographique et les compétences sont équilibrées et

diversifiées, a été créé pour conseiller les dirigeants des Nations Unies en Somalie sur les politiques et programmes relatifs à la jeunesse.

36. Les organismes des Nations Unies ont poursuivi la mise en œuvre de leur programme conjoint sur l'emploi des jeunes, avec l'appui financier des donateurs et du Fonds pour la consolidation de la paix. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a dispensé une formation professionnelle et technique et une formation aux moyens d'existence à plus de 500 jeunes Somaliens recrutés pour restaurer et remettre en état les installations publiques et les infrastructures critiques. À Mogadiscio, Kismayo et Baidoa, 384 jeunes chômeurs et non qualifiés (dont 178 femmes) ont participé à un stage de formation de trois mois organisé par le PNUD sur la création d'entreprises d'énergie solaire ainsi que sur l'installation et l'entretien de panneaux solaires, qui a débouché sur la constitution de 16 microentreprises et ainsi permis à 48 jeunes de travailler à leur compte. Le PNUD a également dispensé une formation aux technologies avancées de l'information et des communications à 40 jeunes handicapés afin d'améliorer leur compétences professionnelles.

37. Afin de promouvoir la lutte contre les normes de genre néfastes par le sport, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a soutenu l'organisation d'un tournoi de basket-ball féminin à Kismayo du 15 au 20 septembre. Cette manifestation a permis de sensibiliser le public à la violence fondée sur le genre, à la pratique du mariage des enfants et aux mutilations génitales féminines. Le FNUAP a également appuyé la tenue des consultations nationales préalables à la Conférence internationale sur la population et le développement devant se tenir à Nairobi du 12 au 14 novembre, au cours desquelles les autorités fédérales se sont engagées à éliminer la violence fondée sur le genre et les mutilations génitales féminines mais aussi à réduire la mortalité maternelle d'ici à 2030.

C. Coordination en faveur du développement

38. L'ensemble de principes de partenariat adoptés au Forum de partenariat sur la Somalie, dans le contexte du cadre de responsabilité mutuelle, sous-tendent les engagements pris par les autorités fédérales et leurs partenaires et englobent les principes d'efficacité de l'aide que sont l'appropriation, l'harmonisation, la coordination et l'utilisation des systèmes nationaux, la réglementation des organisations non gouvernementales, ainsi que les domaines transversaux du genre, de l'environnement et des changements climatiques.

39. Le 26 septembre, le Conseil des ministres a approuvé le neuvième plan national de développement, qui fixe les priorités de développement pour la période 2020-2024, à l'issue de consultations associant ministères sectoriels, États membres de la fédération, partenaires de développement et autres acteurs.

40. À la demande du Gouvernement fédéral, un processus consultatif a été engagé pour affiner et rationaliser l'architecture de l'aide afin de mieux aligner ses structures sur les piliers du nouveau plan national de développement, de renforcer la participation des États membres de la fédération et de permettre une prise de décision davantage éclairée par les faits.

IV. Droits de la personne et protection

A. Droits de la personne

41. Au cours de la période considérée, la MANUSOM a recensé 124 victimes civiles, dont 50 % ont été imputées aux Chabab, 18 % aux forces de sécurité de l'État,

24 % à des acteurs non identifiés et 8 % à des milices de clan. Huit condamnations à mort ont été prononcées et quatre exécutions ont eu lieu.

42. Quinze journalistes ont été arrêtés : trois au Puntland, cinq au « Somaliland », cinq à Banaadir, un au Djoubaland et un dans le Hirchébéli. Une chaîne de télévision privée a été fermée à Hargeysa et l'accès à Internet d'un média en ligne au Puntland a été suspendu. La cour d'appel régionale de Hargeysa a confirmé la peine d'emprisonnement de trois ans et six mois prononcée contre un journaliste. L'État du Sud-Ouest, le Djoubaland et le Puntland ont pris des mesures pour restreindre la liberté d'expression et la liberté d'association pacifique. Ainsi notamment, le Puntland a rendu obligatoire l'enregistrement des médias auprès de l'administration, en violation du mandat du Conseil des médias de cet État.

43. Le 6 août, la Somalie est devenue le cent quatre-vingtième État partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le 26 septembre, pour mobiliser en faveur de la mise en œuvre de la Convention, le Ministère des femmes et des droits de l'homme a organisé conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme une manifestation parallèle sur les droits des personnes handicapées, en marge de la quarante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme. Le 13 octobre, le Ministère a ouvert des consultations nationales sur le projet de loi relatif au handicap.

44. Le 16 septembre, la Somalie a présenté son premier rapport au Comité des droits de l'enfant et le Ministère des femmes et des droits de l'homme a achevé ses consultations avec les parties prenantes aux niveaux fédéral et fédéré sur le projet de loi relatif aux droits de l'enfant.

B. Respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

45. La MANUSOM a continué d'appuyer la mise en œuvre de diverses mesures dans le cadre de l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, notamment en prodiguant des conseils techniques, en élaborant des programmes et en dispensant des formations aux entités des Nations Unies, aux forces de sécurité somaliennes et à l'AMISOM. La MANUSOM a également procédé à une évaluation en matière de droits de la personne de deux bataillons de l'Armée nationale somalienne dont les membres avaient reçu une formation préalable au déploiement aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. En août et septembre, la MANUSOM a dispensé une formation aux droits de la personne à des équipes de neutralisation des explosifs et munitions à Mogadiscio.

46. Le 21 août, le Ministère des femmes et des droits de l'homme a tenu des consultations avec des représentants de divers ministères et institutions dans l'objectif d'élaborer une politique de protection des civils, avec le soutien du programme conjoint ONU-Gouvernement fédéral sur les droits de l'homme et conformément aux mesures relatives à la prévention et à la répression des violations définies dans la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

47. Le 10 octobre, le groupe de travail conjoint ONU-AMISOM sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme a examiné divers moyens de renforcer les mesures visant à prévenir les pertes civiles, notamment la rationalisation de la commission d'enquête de l'AMISOM, la collecte de fonds à titre gracieux et l'utilisation de dispositifs de localisation aérienne pour les moyens aériens de la Mission.

48. Afin d'aligner la formation de l'AMISOM sur les normes des Nations Unies, le BANUS a organisé une formation de formateurs à l'intention de 224 membres du

personnel de tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de l'AMISOM. Un manuel de formation portant sur des sujets obligatoires, dont les exigences énoncées dans la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, a été élaboré pour servir de guide préalable au déploiement. Le BANUS a également mis en place un mécanisme de visites régulières dans les capitales nationales pour suivre et évaluer les formations préalables au déploiement organisées par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

C. Sort des enfants en temps de conflit armé

49. L'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves commises contre des enfants dans les conflits armés a confirmé 521 violations graves ayant touché 335 enfants (265 garçons et 70 filles), 2 attaques dirigées contre un hôpital, 22 attaques visant des écoles et 6 refus d'accès humanitaire. Au total, 129 enfants ont été recrutés et utilisés, principalement par les parties au conflit, 130 ont été enlevés, 98 ont été tués ou mutilés et 34 ont été victimes de violence sexuelle. Les faits ont été imputés aux Chabab (53 %), aux forces armées aux niveaux fédéral et fédéré (29 %) ainsi qu'à des éléments armés inconnus et à des milices de clan (18 %). Seize cas de privation de liberté ayant visé 34 garçons ont été attribués à la Police somalienne et à l'Armée nationale somalienne. En tout, 888 enfants (758 garçons et 130 filles) ont été séparés des forces et groupes armés et remis aux partenaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en vue de leur réadaptation et, à terme, de leur réinsertion.

50. Le 15 septembre, la MANUSOM a aidé le Ministère de la défense à organiser une table ronde en vue d'adopter une feuille de route sur les enfants et les conflits armés destinée à accélérer la mise en œuvre des plans d'action existants. À l'occasion de cette rencontre, à laquelle ont assisté le Ministre de la défense et le Ministre de la justice, les participants ont pris note des mesures que les autorités fédérales et leurs partenaires ont prises pour renforcer la protection de l'enfance et recensé les principaux domaines à améliorer. Le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé l'octroi de 2 millions de dollars à l'UNICEF et à la MANUSOM pour appuyer la réinsertion sociale des enfants soldats en Somalie.

51. Du 27 au 30 octobre, ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba de Potgieter, s'est rendue en Somalie pour examiner avec les partenaires nationaux et internationaux les moyens de renforcer la protection de l'enfance et de lutter contre les violations graves commises contre les enfants. Elle a assisté à la signature par le Ministre de la défense d'une feuille de route destinée à accélérer la mise en œuvre des plans d'action sur la protection de l'enfance.

D. Prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre

52. Le 11 septembre, la MANUSOM et le PNUD ont facilité l'organisation d'un atelier à l'intention de femmes parlementaires, de femmes juristes et de représentantes de la société civile visant à examiner le codage couleur de la Somalie sur le plan de la justice de genre, outil destiné à évaluer les cadres juridiques nationaux relatifs à l'égalité devant la loi et à la protection contre la violence fondée sur le genre. L'atelier a permis de recenser les textes législatifs en suspens tels que le projet de loi sur les infractions sexuelles et la loi sur la famille.

53. À Mogadiscio les 16 et 17 septembre, la MANUSOM a organisé, à l'intention de 24 procureurs, juges, policiers et enquêteurs du département des enquêtes criminelles (dont six femmes), une formation aux enquêtes sur les violences sexuelles

commises en période de conflit et sur les crimes contre les enfants, dont l'objectif était de renforcer la capacité du système judiciaire de poursuivre et juger les auteurs d'infractions sexuelles et fondées sur le genre. Le 10 octobre, le projet de loi sur la pénalisation des mutilations génitales féminines a été soumis à l'examen du Conseil des ministres.

V. Situation humanitaire

54. Les pluies tombées lors de la *gu* ayant été tardives et irrégulières, la récolte céréalière a été inférieure de 70 % à la moyenne. Il s'agit de la pire récolte depuis le début de la collecte des données en 1995. La saison *gu* de 2019 a été la troisième la moins pluvieuse des 30 dernières années, alors que la saison précédente avait déjà été inférieure à la moyenne. Cette deuxième mauvaise saison consécutive menace une situation de sécurité alimentaire déjà fragile dans un pays qui se remet toujours des effets de la sécheresse prolongée de 2016/17.

55. La malnutrition aiguë généralisée persiste sous l'effet d'un faisceau de facteurs, notamment l'insécurité alimentaire, une morbidité élevée, de faibles taux de traitement et de mauvaises pratiques de soins. Les efforts en matière de nutrition doivent être intensifiés immédiatement, le nombre d'enfants souffrant de malnutrition aiguë étant estimé à un million. Au total, 180 000 enfants risquent de présenter une malnutrition aiguë sévère entre juillet 2019 et juin 2020. Des interventions intégrées seront nécessaires pour soutenir le relèvement et prévenir la détérioration de la situation nutritionnelle des Somaliens à risque.

56. Les effets de la sécheresse, exacerbés par les conflits armés prolongés et les entraves à l'accès humanitaire, aggravent les difficultés de protection, en particulier pour les femmes et les enfants, les familles perdant leur filet de sécurité sociale et leurs moyens d'adaptation. Jusqu'à présent en 2019, plus de 300 000 personnes ont été déplacées par la sécheresse et les conflits, s'ajoutant aux 2,6 millions de déplacés dans le pays qui restent exposés à de graves risques d'expulsion, de marginalisation et d'exclusion.

57. La dernière analyse de la sécurité alimentaire menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, publiée le 2 septembre, a montré que, malgré un environnement opérationnel difficile, le système humanitaire en Somalie reste efficace. La rapidité des contributions financières versées au plan d'aide en réponse à la sécheresse ont permis aux organismes d'aide d'intensifier les opérations d'intervention rapide. En septembre, plus de 2 millions de personnes en situation de crise et d'urgence bénéficiaient d'une assistance. Des contributions immédiates ont été nécessaires pour aider les 2,1 millions de personnes qui devraient se trouver dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë jusqu'en décembre 2019. À la fin du mois d'octobre, le Plan d'aide humanitaire était financé à hauteur de 71 %. Les volets critiques tels que la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène demeuraient sous-financés. Le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat travaille actuellement en collaboration avec les autorités locales et ses partenaires à l'intensification des interventions.

58. La saison *deyr* a commencé début septembre, apportant des pluies modérées à fortes dans de nombreuses régions du pays et dans les hauts plateaux éthiopiens. Les précipitations ont provoqué des inondations le long des berges des deux principaux fleuves de Somalie, le Chébéli et le Djouba, entraînant le déplacement de dizaines de milliers de personnes, principalement à Beledweyne dans la région de Hiraan.

59. Au cours de sa mission en Somalie les 11 et 12 septembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark

Lowcock, aux côtés de hauts fonctionnaires de la Banque mondiale et du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Oscar Fernandez-Taranco, a appelé à un financement soutenu pour protéger les récents acquis obtenus dans la lutte contre la faim. Il a rappelé l'importance du cadre de relèvement et de résilience des autorités fédérales, qui est au cœur de l'action menée pour briser le cycle des crises humanitaires récurrentes en Somalie. Des mécanismes ont été mis en place pour intensifier rapidement les interventions visant à sauver des vies et à assurer des moyens de subsistance, notamment d'importants programmes d'aide en espèces, une collaboration renforcée avec les partenaires d'exécution locaux agréés et une meilleure coopération avec les autorités et les populations touchées.

60. L'action humanitaire continue de se heurter à des difficultés opérationnelles. Depuis le début de l'année, quelque 68 faits de violence contre des opérations humanitaires ont été recensés en Somalie, dans lesquels 12 agents humanitaires ont été tués, 5 blessés, 11 enlevés, 18 arrêtés ou temporairement détenus et 3 expulsés par les autorités pour infraction présumée. Les lourdeurs bureaucratiques et la faiblesse des structures logistiques continuent de peser sur la capacité des organismes humanitaires d'atteindre ceux qui sont dans le besoin. L'équipe de pays pour l'action humanitaire met en œuvre une stratégie d'accès adoptée en mai pour donner des orientations sur la manière de collaborer avec les autorités et toutes les parties au conflit dans le cadre des efforts visant à améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire.

VI. Approche globale pour la sécurité

61. Les membres du Forum de partenariat sur la Somalie ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de transition au moyen de l'approche globale pour la sécurité. Les participants ont pris acte des réformes en cours dans le domaine de la sécurité, du succès des opérations menées pour reconquérir et stabiliser les territoires anciennement détenus par les Chabab, de l'amélioration de la fourniture des services sociaux et des progrès sur la voie de la réconciliation locale dans certaines régions. Le Gouvernement fédéral s'est engagé à mener à bien les opérations de sécurité en cours, à entreprendre de nouvelles opérations contre les Chabab et à achever les réformes prioritaires des institutions chargées de la sécurité, de la justice et des droits de la personne. Il a été convenu qu'en 2020, l'objectif de ces efforts serait défini conjointement, afin que toutes les parties prenantes alignent leurs efforts et leurs ressources sur les lieux convenus pour assurer une transition plus efficace de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes. Les partenaires internationaux se sont engagés à soutenir la mise en place de forces de sécurité respectueuses des droits de la personne, la stabilisation des zones récemment reprises et les réformes clefs du secteur de la sécurité, notamment en matière de ressources humaines et de masse salariale.

A. Opérations

62. Les opérations militaires conduites actuellement par les Somaliens dans le Bas-Chébéli sont restées au centre des efforts de transition du Gouvernement fédéral et ont permis de reprendre la ville d'Aw Dheegle des mains des Chabab en septembre. La coordination et la planification des activités menées dans les domaines de l'armée, de la police, de l'état de droit et de la stabilisation se sont améliorées. Plus de 100 membres des Darawich de la Police somalienne ont été déployés dans les zones reconquises du Bas-Chébli. Le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et les autorités de l'État du Sud-Ouest ont piloté la coordination des efforts de stabilisation déployés dans les zones reprises, avec le soutien des donateurs.

63. Toutefois, les contre-attaques menées par les Chabab contre les forces de sécurité somaliennes et l'AMISOM à Aw Dheegle, Bariirre et Ceel Saliini ont montré qu'il était difficile de sécuriser les zones reconquises et de protéger la population contre les intimidations et les représailles violentes. L'instabilité persistante dans ces régions a également entravé l'accès aux initiatives de stabilisation. L'arrivée des pluies de la *deyr* devrait également entraîner des retards supplémentaires dans les phases ultérieures.

64. Les difficultés rencontrées pour générer des ressources et des forces suffisantes constituent un obstacle à la mise en œuvre soutenue du plan de transition. L'Armée nationale somalienne peine à atteindre son objectif de constitution d'un bataillon d'infanterie de 300 à 350 hommes par mois. La lenteur avec laquelle se constituent des forces de sécurité somaliennes à même de combattre et de tenir les territoires reconquis continue de susciter des craintes quant à la poursuite des opérations de transition dans le Bas-Chébéli et à la conduite des opérations futures.

B. Renforcement des capacités institutionnelles

65. Le 7 août, le cabinet du Premier Ministre et le Ministère de la sécurité intérieure ont coprésidé la réunion inaugurale du comité directeur du programme conjoint relatif à la gouvernance du secteur de la sécurité, qui a réuni le Ministère de la défense et les ministères de la sécurité des États membres de la fédération ainsi que de l'Administration régionale de Banaadir en vue d'approuver le plan de travail et le budget du nouveau programme conjoint PNUD-MANUSOM pour la gouvernance du secteur de la sécurité à l'appui de la mise en place du dispositif national de sécurité en Somalie.

66. Le 29 août, 187 policiers ayant achevé leur formation de base à Jawhar ont été déployés dans le Hirchébéli, y compris à Warshiikh où la base opérationnelle avancée de l'AMISOM a été transformée en poste de police. Une formation de base est actuellement dispensée à 400 recrues de la police qui, une fois leur diplôme obtenu, iront épauler les 100 membres des Darawich récemment envoyés dans les districts reconquis du Bas-Chébéli. Le programme conjoint de police mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies avec l'appui de la police de l'AMISOM a permis d'organiser une formation de recyclage à l'intention de 100 policiers de Galmudug et du Puntland affectés à l'unité de police conjointe de Gaalkacyo et de financer la construction de six postes de contrôle aux principaux points d'entrée à Mogadiscio dans le cadre du plan de sécurité de la capitale. Avec le concours de partenaires, le Ministère de la sécurité intérieure a élaboré un concept policier pour les Darawich afin d'en définir les fonctions et attributions aux niveaux fédéral et fédérés, y compris le commandement et le contrôle, la formation et les processus de soutien.

67. En août, la MANUSOM, l'Organisation internationale de droit du développement et d'autres partenaires, dans le cadre du programme conjoint sur la justice, ont aidé le Ministère de la justice à élaborer une feuille de route sur les questions à résoudre pour permettre le transfert des juridictions militaires aux tribunaux civils des dossiers des détenus à haut risque appartenant ou associés aux Chabab.

68. Le 28 septembre, la Cour suprême de Somalie a lancé un programme de formation de formateurs d'une durée de 26 semaines à l'intention de 36 juges et procureurs des juridictions fédérales et fédérées, élaboré avec le concours de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, en vue de combler les lacunes recensées lors d'une évaluation des besoins en formation réalisée en juin.

69. Du 12 au 14 octobre, la MANUSOM, l'Organisation maritime internationale et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie ont aidé les autorités fédérales à lancer l'Administration maritime somalienne et à travailler au respect de la législation maritime internationale, à l'immatriculation des navires, à la certification des équipages et à la création d'un centre de coordination des sauvetages maritimes.

70. Du 30 septembre au 8 octobre, le Service de la lutte antimines a dispensé une formation de sensibilisation aux dangers des explosifs à 120 soldats de l'Armée nationale somalienne à Baidoa. Du 4 août au 4 septembre, il a également formé quatre équipes de la Police somalienne spécialisées dans la neutralisation des engins explosifs improvisés à l'atténuation des risques liés aux explosifs aux niveaux fédéral et fédéré.

C. Activités d'appui

71. Le 30 septembre, le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation a organisé une réunion sur la stabilisation nationale avec ses homologues des États, à l'occasion de laquelle ont été mis en lumière les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre national de Wadajir sur la gouvernance locale. Dans le Hirchébéli, le Ministère de l'intérieur a achevé la formation du premier conseil de district à Warshiikh. Dix-sept autres conseils de district sont en cours de constitution dans le Djoubaland, l'État du Sud-Ouest, le Hirchébéli et Galmudug.

72. La MANUSOM et l'Organisation internationale pour les migrations ont continué d'apporter leur appui au programme national de traitement et de prise en charge des combattants désengagés mis en œuvre par les autorités fédérales. À la mi-octobre, les trois centres de réadaptation des déserteurs des Chabab ne présentant qu'un faible risque avaient accueilli 86 déserteurs à Mogadiscio, 51 à Baidoa et 110 à Kismayo. En septembre, l'État du Sud-Ouest et le Djoubaland ont lancé la construction de deux centres de réadaptation à Baidoa et Kismayo destinés à accueillir les déserteuses des Chabab ne présentant qu'un faible risque ainsi que les personnes à leur charge. Le rôle complexe des femmes au sein des Chabab a fait l'objet de discussions lors d'une réunion consacrée au volet de l'approche globale pour la sécurité relatif à la prévention et à la répression de l'extrémisme violent. Ont notamment été évoqués les conclusions de différentes recherches sur le recrutement des femmes, les fonctions et attributions de ces dernières au sein des Chabab, les défections féminines et l'influence des femmes sur les défections masculines.

VII. Appui du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie à la Mission de l'Union africaine en Somalie et à l'Armée nationale somalienne

A. Appui aux opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie

73. En juillet, le Bureau d'appui et l'AMISOM se sont attelés à un programme de renforcement de la sécurité et des installations sur 21 bases opérationnelles avancées. Ce programme prévoit d'améliorer la sécurité du périmètre, notamment par l'installation de barrières mobiles. Au 31 octobre, deux bases opérationnelles avancées du secteur 1 de l'AMISOM avaient été rénovées.

74. En août, le Bureau d'appui a apporté son concours au déploiement à Dhuusamarreeb d'une force de l'AMISOM composée de 150 soldats du contingent

djiboutien et 70 soldats du contingent éthiopien envoyés en renfort des forces de sécurité pendant le processus de réconciliation mené dans la région de Galmudug.

75. De mai à septembre, le Bureau a procédé à l'évacuation médicale ou à l'évacuation sanitaire primaire de 234 membres du personnel de l'AMISOM. Il a également dispensé ses programmes de renforcement des capacités en matière de traitement des blessés et des malades sur le champ de bataille à 31 autres membres, notamment grâce au mentorat et à la formation.

76. Le Bureau a mené à bien ses inspections trimestrielles de tout le matériel de l'AMISOM appartenant aux contingents, y compris les catégories de soutien logistique autonome, qui visent à accroître la responsabilisation, l'efficacité et la transparence. Il a constaté que les contingents de l'Éthiopie, du Nigéria et de la Sierra Leone ainsi que le contingent militaire de l'Ouganda s'étaient acquittés de 90 % de leurs engagements au titre du soutien logistique autonome. Les autres pays fournissent moins de contingents et d'effectifs de police ou n'ont pas assumé la responsabilité du soutien autonome. Des experts du matériel appartenant aux contingents ont été dépêchés en juillet et août par le Bureau et l'AMISOM dans la capitale de chacun des pays fournisseurs de contingents afin de dispenser des conseils sur le renforcement des capacités de soutien logistique autonome et de mieux sensibiliser ces pays à l'importance de ces capacités.

77. Le Bureau a continué de suivre systématiquement les indicateurs de performance et d'appliquer des mesures de suivi concernant le carburant fourni à l'AMISOM pour veiller à ce que la consommation soit conforme aux spécifications techniques et au bon usage du matériel. Ce travail a permis de réduire de 401 336 dollars les coûts de carburant entre avril et septembre par rapport au semestre précédent.

78. Grâce au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM, dont le solde s'élève actuellement à 3,5 millions de dollars, il a été possible d'engager des spécialistes dotés des compétences nécessaires, dont ne disposaient pas l'Union africaine et l'AMISOM, et d'acheter du matériel pour les éléments précurseurs de la Mission. Le fonds a également servi à rembourser l'Ouganda de la somme de 1,8 million de dollars correspondant à la valeur du matériel perdu dans les hostilités avant février 2012. L'ONU et l'AMISOM travaillent actuellement à une initiative commune visant à susciter de nouvelles contributions.

79. Le BANUS a aidé l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes à renforcer leur efficacité en matière de sécurité des communications et de renseignement tiré du domaine public en dispensant des programmes de renforcement des capacités. En outre, il a créé des écoles régionales de transmissions dans les six états-majors de secteur de l'AMISOM, où 1 142 membres du personnel de l'AMISOM et 28 membres des forces de sécurité somaliennes ont reçu une formation de juillet à octobre.

80. Le Bureau a dispensé à plus de 700 membres du personnel de l'AMISOM et de l'Unité de gardes des Nations Unies une formation à la gestion de l'environnement portant sur la conservation de l'eau, la gestion des déchets, les économies d'énergie et la prévention de la pollution. Il a procédé à des audits environnementaux des installations des Nations Unies et de l'AMISOM, à Mogadiscio et dans les secteurs de l'AMISOM, pour veiller à leur conformité avec la politique en matière d'environnement.

81. Avec le concours du BANUS, le Service de la lutte antimines a continué à appuyer les opérations de sécurité et les efforts de stabilisation menés par l'AMISOM en offrant des conseils, des analyses, des formations et des services de mentorat concernant l'utilisation du matériel spécialisé, les chiens détecteurs d'explosifs, les agents de liaison avec la population locale et les équipes de neutralisation des

explosifs et munitions. Du 1er mai au 31 octobre, il a formé 3 209 soldats de l'AMISOM pour les rendre mieux à même de détecter et détruire les engins explosifs improvisés et d'opérer en sécurité dans un contexte dangereux. Le Service a contribué à la sûreté et à la sécurité de l'infrastructure stratégique en déployant 17 équipes, y compris 34 chiens de déminage, pour la fouille de 108 922 bagages, 205 365 véhicules, 176 bâtiments, 223 899 mètres carrés de locaux et 14 837 990 mètres carrés d'entreposage sur terre-pleins, tous secteurs confondus. Il a également appuyé les unités de soutien de la mission en organisant des convois pour la livraison de fournitures et de matériel de Mogadiscio vers les secteurs et à l'intérieur de ceux-ci.

B. Appui aux opérations des forces armées nationales somaliennes

82. L'appui du BANUS aux opérations conjointes de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes dans le Bas-Chébéli et le Moyen-Chébéli comprenait la fourniture de 168 000 litres de carburant, de 833 tonnes de rations et de matériel tel que fournitures pour la défense des périmètres, tentes, citernes de stockage de l'eau et moyens de communication visant à assurer l'interopérabilité et l'efficacité des opérations. Le Bureau a organisé 37 vols d'évacuation sanitaire aérienne primaire pour 113 membres des forces de sécurité somaliennes et fourni un appui aux mouvements aériens de personnel et de matériel.

83. En août, les forces de sécurité somaliennes ont demandé au Bureau d'apporter une assistance supplémentaire aux opérations conjointes menées dans le Bas-Chébéli et le Moyen-Chébéli, sous la forme de formations à la gestion, au commandement et au contrôle des opérations, ainsi qu'en matière de protection des forces et de cybersécurité, de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, pour lesquelles il élabore actuellement les programmes requis.

84. L'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien ont élaboré un projet de mémorandum d'accord tripartite prévoyant la fourniture par l'ONU d'un soutien logistique aux forces de sécurité somaliennes, notamment avec l'aide de l'AMISOM. Le projet de mémorandum, dont la conclusion devrait avoir lieu d'ici à décembre 2019, comprend un accord sur un mécanisme de suivi et de renforcement de la responsabilité mutuelle.

85. Au 30 septembre, le Fonds d'affectation spéciale pour les forces de sécurité somaliennes présentait un solde de 5,3 millions de dollars. Sur la base de dépenses mensuelles moyennes de 1,2 million de dollars, les fonds actuels devraient durer jusqu'au début de 2020. L'ONU et le Gouvernement fédéral mettent actuellement sur pied une initiative conjointe visant à susciter de nouvelles contributions.

VIII. Présence des Nations Unies en Somalie

86. Les organismes des Nations Unies maintiennent leur présence dans les localités somaliennes suivantes : Baidoa, Beledweyne, Boosaaso, Dhooble, Doolow, Gaalkacyo, Garoowe, Hargeysa, Jawhar, Kismayo et Mogadiscio. Au 30 octobre, 683 membres du personnel international et 1 364 membres du personnel recruté sur le plan national étaient déployés dans toute la Somalie.

87. Dans le cadre des mesures prises à la suite de l'attaque au mortier perpétrée le 1er janvier contre le complexe des Nations Unies à Mogadiscio, le BANUS a continué de renforcer la sécurité du camp en installant progressivement une batterie d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier à Mogadiscio et dans les régions pour protéger les bureaux des Nations Unies et les états-majors de secteur de l'AMISOM, un projet pilote étant déjà achevé à Kismayo. Une fois mise en place,

cette batterie permettra de réduire la menace provenant des tirs indirects de systèmes d'armes.

88. Les consultations menées entre l'AMISOM et le BANUS et les autorités somaliennes pour remédier aux problèmes résultant de l'imposition de taxes et autres redevances en violation de l'accord sur le statut de la mission signé avec l'ONU en 2014 se sont poursuivies. En particulier, le refus de délivrance de visas et de permis de travail à titre gracieux aux titulaires de contrats internationaux avec l'ONU et aux fonctionnaires des Nations Unies ne possédant pas de laissez-passer nuit à la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses mandats et d'exécuter ses programmes. Le paiement de ces taxes et autres redevances, effectué sous toute réserve, continue de grever considérablement le budget du BANUS au détriment des activités d'appui qui lui ont été confiées.

89. Dans le cadre de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, le BANUS, en consultation avec la MANUSOM, a mis au point un plan de mise en œuvre au niveau de la Mission en vue de progresser sur le chapitre de la parité des sexes. Le plan prévoit la participation du spécialiste des questions de genre de la Mission et d'un réseau de 15 coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes dans l'ensemble de la Mission. En septembre, malgré les conditions opérationnelles difficiles, la MANUSOM et le BANUS comptaient respectivement 42 % et 26 % de femmes.

IX. Observations

90. Les autorités somaliennes ont renouvelé en octobre, dans le cadre du Forum de partenariat sur la Somalie, leur engagement en faveur de l'édification de l'État. Je me félicite du parcours clairement défini arrêté jusqu'en décembre 2020, qui s'accompagne d'objectifs prioritaires et d'échéances dans les domaines des réformes politiques, de la sécurité et de la stabilisation, ainsi que du relèvement économique et du développement. Il s'agit d'un programme ambitieux qui, pour être achevé dans les temps, nécessite d'urgence une conjonction des efforts du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération, avec l'appui de la communauté internationale.

91. La coopération politique entre le Gouvernement fédéral et l'ensemble des États membres de la fédération est une priorité absolue et doit reprendre. L'impasse politique prolongée représente un obstacle majeur à de nouveaux progrès et fait peser une menace sur les projets arrêtés au Forum de partenariat sur la Somalie. J'appelle de nouveau les dirigeants du pays à relancer le dialogue et à transformer les engagements énergiques qu'ils ont pris séparément en un effort collectif en faveur de progrès durables, en réglant toutes les questions en suspens sur la base des valeurs de consensus et de compromis et en faisant primer les intérêts du peuple somalien.

92. La dynamique politique et les processus électoraux dont les États membres de la fédération ont été le théâtre ont également eu des retombées sur les relations entre l'État fédéral et les États fédérés. Il est indispensable que ces processus régionaux conduisent à une réconciliation à l'échelle locale et à la relance de la collaboration et du consensus entre les différents niveaux de l'administration. Je félicite la direction du Gouvernement fédéral de la politique d'ouverture qu'il a pratiquée dans les régions de Galmudug et de l'État du Sud-Ouest. Dans la première, toutes les parties doivent redoubler d'efforts pour que le dialogue inclusif et la réconciliation débouchent sur un processus électoral suscitant une large adhésion dans la population et sur la formation d'un gouvernement de l'État à large assise. Dans l'État du Sud-Ouest, il convient de poursuivre les efforts pour mener à bien le processus de réconciliation et mettre en œuvre les décisions qui font l'objet d'un accord. Au Djoubaland, au lendemain d'un difficile processus électoral, les parties doivent se hâter de reprendre

le dialogue et trouver un moyen de progresser sans recourir à la violence et dans un esprit de compromis et de réconciliation.

93. C’est d’autant plus important que la coopération technique qu’entretiennent le pouvoir fédéral et les États membres de la fédération dans de nombreux domaines démontre que des progrès sont possibles. Je félicite la direction du Gouvernement fédéral des efforts qu’il a déployés pour améliorer la gestion des finances publiques et achever le plan national de développement dans le cadre d’un processus consultatif. Ces efforts permettent maintenant à la Somalie d’envisager sous peu un allègement de sa dette au titre de l’Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, de la Banque mondiale et du FMI, puisqu’une décision en la matière est imminente.

94. Je me félicite de l’engagement pris publiquement par M. Farmajo et le Gouvernement fédéral d’organiser des élections législatives au suffrage universel au dernier trimestre de 2020. Je suis de plus en plus préoccupé, toutefois, de voir que les échéances continuent de ne pas être respectées. Il est impératif que toutes les parties qui ont un rôle à jouer dans les élections revoient attentivement le projet de loi électoral et les modifications de la loi sur les partis politiques afin que ces textes soient plus largement acceptés par la classe politique et promulgués d’ici à la fin de l’année, comme il en a été convenu au Forum de partenariat sur la Somalie. Le Gouvernement fédéral, les dirigeants des partis politiques et les groupes de la société civile doivent combler le fossé qui se creuse s’agissant de la question des élections. Je salue la création de l’équipe spéciale chargée de la sécurité des élections, qui travaillera en étroite collaboration avec la Commission électorale nationale indépendante pour faire progresser les préparatifs de l’inscription sur les listes électorales. L’Organisation entend appuyer l’équipe spéciale dans ses travaux.

95. Je me félicite de ce que le Gouvernement fédéral se soit engagé publiquement à achever l’élaboration de la Constitution d’ici à juin 2020. La reprise du dialogue entre les dirigeants de l’État fédéral et ceux des États fédérés est également une nécessité si l’on veut continuer de régler les questions qu’il reste à prendre en compte dans les textes constitutionnels. Ce processus devra s’accompagner de consultations inclusives, lesquelles devront démarrer sans tarder, avec tous les secteurs de la société, y compris les minorités, les femmes et les jeunes, pour que tous les Somaliens se reconnaissent dans cette constitution.

96. Je continue de demander que les femmes participent aux processus politiques et jouent un rôle plus grand, effectif, dans la prise de décisions à tous les niveaux de l’administration et de la société. Pour que la Somalie réussisse dans son entreprise, il est impératif que les femmes soient pleinement représentées dans les processus régionaux d’élection et de réconciliation, dans les partis politiques naissants et dans les élections nationales de l’année prochaine. Je souligne qu’il importe que les femmes aient un rôle actif dans un secteur de la sécurité inclusif qui réponde aux besoins des femmes et des filles en matière de sécurité.

97. J’engage une fois de plus le Gouvernement fédéral à créer la commission indépendante des droits de l’homme et le Conseil des ministres à approuver rapidement le projet de loi sur les mutilations génitales féminines. J’exhorte également le Parlement à adopter le projet de loi sur les infractions sexuelles.

98. Les conditions de sécurité et le contexte opérationnel en Somalie restent délicats. Les attaques systématiques que continuent de lancer les Chabab contre les forces de sécurité et les civils somaliens, l’AMISOM, l’ONU et les acteurs internationaux sont très préoccupantes. Je condamne fermement ces attaques et présente mes condoléances aux familles des victimes. Je demeure préoccupé par le problème des victimes civiles et je demande instamment à toutes les parties de respecter le droit international des droits de l’homme et le droit international

humanitaire dans la conduite des hostilités. Il reste encore beaucoup à faire pour faire échec à la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent en Somalie.

99. Les opérations offensives menées récemment dans le Bas-Chébéli démontrent qu'avec l'appui de l'AMISOM, l'Armée nationale somalienne a la capacité de reprendre peu à peu des zones aux Chabab et de protéger ces gains malgré les contre-attaques répétées du groupe. La planification conjointe du processus de stabilisation a également permis de renforcer les mécanismes internationaux de coordination, qu'il faudrait mettre à profit pour soutenir et prolonger la transition. J'invite les partenaires internationaux à continuer d'appuyer le Gouvernement fédéral dans ces domaines et j'espère que la mise en œuvre du plan de transition pourra se poursuivre. Il est urgent de constituer des forces somaliennes supplémentaires si l'on veut que le plan de transition se déroule comme prévu et atteigne ses objectifs.

100. Je demeure extrêmement préoccupé par la situation humanitaire et ses répercussions sur une population civile vulnérable. Le nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur du pays du fait de la sécheresse et du conflit armé met à rude épreuve la société somalienne, le Gouvernement et les acteurs humanitaires. J'engage les donateurs à combler le déficit de financement pour cette année et à poursuivre leur contribution jusqu'en 2020, afin de continuer à éviter que les 2 millions au moins de Somaliens en danger ne sombrent dans une crise alimentaire. Faute d'une aide humanitaire adaptée, ces personnes sont menacées de malnutrition aiguë et de grave insécurité alimentaire, lesquelles seraient lourdes de conséquences, en particulier pour les populations marginalisées et déplacées.

101. Je me félicite de l'entretien qu'ont eu M. Farmajo et le Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, qui augure d'une amélioration des relations entre le Kenya et la Somalie. J'espère voir les liens se resserrer entre les pays de la Corne de l'Afrique et la coopération connaître une nouvelle vitalité, dans l'intérêt de tous les habitants de cette région dynamique.

102. Je sais également gré à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à l'Union européenne, aux États Membres, aux organisations non gouvernementales et aux autres partenaires, de l'appui qu'ils continuent d'apporter à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État en Somalie. Je rends hommage au courage de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes et aux sacrifices qu'ils consentent pour la paix et la stabilité en Somalie.

103. Le partenariat que l'ONU a noué avec la Somalie reste solide. Je remercie mon représentant spécial, James Swan, des efforts qu'il déploie pour approfondir ce partenariat, dans l'intérêt du peuple somalien, sur lequel s'appuie le progrès continu du pays. Je condamne dans les termes les plus énergiques l'attaque au mortier perpétrée le 13 octobre par les Chabab contre les complexes de l'ONU et de l'AMISOM, et souhaite un prompt et complet rétablissement aux membres du personnel qui ont été blessés. Je remercie le Gouvernement fédéral d'avoir condamné cette attaque rapidement et sans réserve. J'exprime mon admiration à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Somalie pour le travail remarquable qu'il accomplit dans des conditions difficiles et m'engage de nouveau à garantir sa sécurité et son bien-être.

Annexe

Carte

Map No. 3690 Rev. 10.2 UNITED NATIONS
May 2014

Department of Field Support
Cartographic Section